

Aide sociale : Nos propositions

1. Taux de base

- Augmenter le taux de base de 16,09 % en 2020-2021 pour les personnes considérées employables et l'indexer à l'inflation par après.
- Augmenter le taux de base de 8,77 % en 2020-2021 pour tous les autres bénéficiaires et l'indexer à l'inflation par après.
- Augmenter le revenu total annuel en dix années (2020-2030) pour tous les prestataires afin qu'il soit égal à la Mesure du panier de consommation.

2. Personne avec un handicap

- Mettre en place un nouveau programme : *Revenu garanti pour les personnes ayant un handicap du Nouveau-Brunswick*.
- Augmenter le taux de base de 8,77 % en 2020-2021 et l'indexer à l'inflation par après.
- Avoir le revenu annuel total égal à la Mesure du panier de consommation.

3. Modifications au Manuel des politiques de l'aide sociale

▪ Modifications à faire dès 2020-2021

- ✓ Déductions des revenus d'emploi
- ✓ Invalidité reconnue
- ✓ Système d'appel

▪ Révisions à faire en 2020-2021 et par la suite

- ✓ Enfants adultes vivant chez leurs parents
- ✓ Déduction forcée du revenu du Régime de pension du Canada à 60 ans
- ✓ Prestations spéciales
- ✓ Politique économique des ménages
- ✓ Fin de l'assistance

4. Logement

- Utiliser une partie importante des 78 millions de dollars investit par le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial pour rénover les logements sociaux déjà existants.
- Réserver une portion importante de cet argent pour le logement social géré par le secteur coopératif ou à but non-lucratif plutôt que par le secteur privé.

5. Préjugés : Organiser une campagne publique provinciale pour combattre les préjugés envers les personnes vivant en situation de pauvreté.

Front commun pour la justice sociale du Nouveau-Brunswick